

Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication

WG-HRV/5/4 Corr.

**Cinquième réunion
Genève, 21 mars 2024****Original : Anglais
Date : 8 mai 2024****COMPTE RENDU**

adopté par le Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

1. Le Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WG-HRV) a tenu sa cinquième réunion à Genève, le 21 mars 2024, en format hybride, sous la présidence de Mme Yolanda Huerta, secrétaire générale adjointe -de l'UPOV.-
2. La réunion a été ouverte par la présidente, qui a souhaité la bienvenue aux participants.
3. La liste des participants est reproduite en annexe du présent compte rendu.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le WG-HRV a adopté le projet d'ordre du jour tel que proposé dans le document WG-HRV/5/1.

PERSPECTIVES DE COMMANDER UNE ÉTUDE SUR "L'ÉTENDUE DU DROIT D'OBTENTEUR" ET LE RAPPORT AVEC "L'ÉPUISEMENT DU DROIT D'OBTENTEUR".

5. Le WG-HRV a examiné le document WG-HRV/5/2.
6. Le représentant de CropLife International, au nom de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l' Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA), de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA), de *CropLife International*, d'Euroseeds, *International Seed Federation (ISF)* et *Seed Association of the Americas (SAA)*, ci-après dénommées "organisations d'obteneurs", a rappelé que les organisations d'obteneurs ont présenté une proposition de texte à examiner au titre du point 4 de l'ordre du jour, « Propositions concernant les notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV » (document WG-HRV/5/3). Le représentant demande que la question soit reportée jusqu'à ce que l'étude soit achevée.
7. La présidente rappelle que, outre la proposition des organisations d'obteneurs, il existe une autre proposition visant à modifier les notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV.
8. Le WG-HRV a accepté la demande des organisations d'obteneurs et a décidé que d'autres questions relatives aux notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV seraient abordées si le temps le permettait.

Soutien à l'étude et financement

9. La présidente a invité le WG-HRV à donner son avis sur la pertinence de l'étude pour faire progresser le mandat confié au groupe et sur les questions relatives au financement de l'étude.

10. La délégation du Japon a souligné l'importance de commander une étude. Elle a noté que des concepts importants, tels que l'"utilisation non autorisée" et l'"occasion raisonnable", devaient être clarifiés. Elle a exprimé une préoccupation particulière concernant l'exercice du droit et l'application des variétés de fruits. Par exemple, elle a noté l'importance de clarifier ce qu'un titulaire peut faire lorsque du matériel de multiplication protégé dans un pays est utilisé dans un autre pays sans protection pour produire du matériel de récolte, et est importé dans le pays où le matériel de multiplication est protégé. Elle estime que la Convention UPOV n'a pas pour objet de limiter spécifiquement l'application de la protection d'une espèce végétale particulière, à savoir les fruits, par rapport à d'autres variétés végétales. Il est important que les meilleurs chercheurs soient chargés de réaliser l'étude visant à faire la lumière sur cette question et que des fonds soient mis à disposition pour rémunérer les chercheurs pour leurs efforts.

11. La délégation du Japon se déclare disposée à utiliser les fonds du JP-FIT pour financer partiellement l'étude s'il y a des coûts que le financement de l'UPOV ne peut pas couvrir. Toutefois, la délégation du Japon estime qu'il serait préférable que le financement soit une contribution collective et ne provienne pas uniquement du Japon. La délégation du Japon encourage les autres membres de l'UPOV à contribuer au financement de l'étude. Le financement ne devrait pas devenir un problème d'indépendance s'il est géré par le Bureau de l'UPOV. La délégation du Japon propose de limiter le nombre d'auteurs à cinq. Il serait raisonnable que chacun des membres du WG-HRV limite son nombre de candidats à un.

12. La délégation du Canada est favorable à une étude et à l'approche collaborative proposée. Elle estime qu'une étude pourrait contribuer au débat politique. Le Canada soutient l'idée de rémunérer les auteurs pour leur travail. Toutefois, il note que le budget de l'UPOV est serré et qu'il existe un risque que si des fonds sont prélevés sur le budget de l'UPOV, il n'y ait pas suffisamment de fonds pour financer d'autres activités planifiées. Si des priorités budgétaires doivent être établies, ce ne sont pas seulement les membres du WG-HRV qui doivent les envisager, mais tous les membres de l'UPOV. Un biais indu pourrait être évité si les fonds étaient administrés par le Bureau de l'UPOV. Il est important d'assurer le financement, mais pour ce projet particulier, le Canada n'est pas en mesure de contribuer.

13. La délégation du Canada rappelle que, par le passé, des membres de l'UPOV ont pris l'initiative de fournir des fonds ou des contributions en nature pour faire avancer des projets tels que la formation, le renforcement des capacités et les travaux techniques. L'affectation du budget de l'UPOV à des questions de politique générale serait une nouveauté, mais les membres pourraient considérer que le sujet est suffisamment important pour y contribuer. La délégation du Canada pose la question à deux volets, d'abord aux membres, "y a-t-il des membres désireux et capables de fournir des fonds ?" et ensuite au Bureau de l'UPOV, "existe-t-il un véhicule administratif pour recevoir des fonds ?". Il pourrait être utile de donner aux membres et au Bureau de l'UPOV un peu plus de temps pour étudier les moyens et les sources de financement de l'étude.

14. La délégation de l'Union européenne est favorable à une étude et au champ d'application convenu lors de la réunion précédente. Elle est favorable à une approche collaborative et à l'adhésion des auteurs à des méthodes conformes aux normes universitaires. La liste d'auteurs proposée contient des experts de haut niveau. Les auteurs devraient rendre un rapport et faire une présentation des résultats. L'Union européenne comprend qu'il existe des contraintes budgétaires, mais propose que l'UPOV paie les missions des auteurs pour qu'ils se rencontrent si nécessaire et pour qu'ils présentent l'étude au WG-HRV. L'Union européenne est favorable à ce que les auteurs soient traités sur un pied d'égalité et propose qu'il soit opportun d'envoyer une communication et de donner aux membres du WG-HRV un peu de temps pour réfléchir aux moyens de financer le projet. L'ensemble du financement du projet devrait être administré par le Bureau de l'UPOV et l'idée que le budget de la mission puisse être utilisé et que des économies puissent être réalisées est accueillie favorablement. Il est noté que l'Union européenne n'est pas en mesure d'allouer des fonds.

15. La représentante de l'AIPH soutient l'étude et la demande des organisations d'obteneurs de reporter les discussions sur la protection provisoire. Le représentant de l'AIPH demande au WG-HRV de reconsidérer la limitation des auteurs et d'accepter les sept auteurs figurant sur la liste. L'AIPH demande en outre si les affaires judiciaires mentionnées dans le projet de mandat concernent des affaires relatives au matériel récolté et à l'utilisation non autorisée. Le représentant de l'AIPH a demandé si les auteurs proposés étaient disposés à effectuer le travail gratuitement.

16. La délégation du Brésil est favorable à une étude et maintient son soutien à Mme Viviane Kunisawa pour qu'elle fasse partie de l'équipe d'auteurs. La délégation du Brésil partage en outre l'avis de la délégation du Japon selon lequel il conviendrait d'élargir le champ d'application de l'étude aux questions proposées par le Japon dans le document. La délégation brésilienne convient qu'il serait souhaitable que les membres financent l'étude, bien que le Brésil ne soit pas en mesure d'y contribuer à ce stade.

17. La délégation de l'Argentine explique que l'Argentine n'est pas opposée à l'étude mais qu'il est important que les auteurs potentiels soient des spécialistes ayant une expérience pertinente et que le nombre d'auteurs ne soit pas trop élevé. L'Argentine envisage de modifier sa législation et de se rapprocher de l'Acte de 1991 et certaines questions sont controversées. Le résultat d'une étude est important car ses conclusions peuvent être utilisées en Argentine, que ce soit en faveur ou contre l'adhésion de l'Argentine à l'Acte de 1991.

18. Le représentant de CIOPORA souligne l'importance de l'étude proposée pour l'UPOV et les obtenteurs et insiste sur le fait qu'il convient de faire appel aux meilleurs experts et de les rémunérer. Il soutient l'idée que l'étude doit être financée par le budget de l'UPOV et accueille favorablement les points de vue exprimés par le Canada et le Japon selon lesquels il convient d'étudier les ressources facultatives des membres disposés à financer l'étude.

19. La présidente a conclu que la commande de l'étude bénéficiait d'un soutien général. La présidente explique qu'il existe un mécanisme permettant de rémunérer les auteurs et de recevoir des fonds des membres et des observateurs. Elle rappelle que, pour le projet d'élaboration du formulaire de demande électronique (EAF), aujourd'hui UPOV PRISMA, un fonds multi donateurs a été créé conformément au règlement financier applicable. Elle explique que, par le biais d'un protocole d'accord, les donateurs ont versé des montants différents au fonds créé à cette fin. La présidente confirme en outre qu'il existe un mécanisme permettant de payer les frais de voyage des conférenciers invités aux séminaires de l'UPOV, si un budget est disponible pour cette activité.

20. Le Bureau de l'Union a expliqué que, lors de la consultation avec les auteurs proposés, ces derniers ont accepté de participer à l'étude même si aucun budget n'était disponible, à l'exception de l'un d'entre eux.

21. La présidente explique que l'UPOV applique le principe de l'égalité de traitement pour le même type de travail, ce qui signifie que tous les auteurs doivent être traités de la même manière, sauf s'il existe des raisons objectivement justifiées de payer des montants différents à des auteurs différents, compte tenu, par exemple, de rôles différents.

22. La présidente a remercié le WG-HRV pour cet échange de vues constructif et a déclaré que le nombre d'auteurs de l'étude était pertinent car il influencerait également les questions de financement.

23. La délégation du Japon a expliqué que M. Strauss, proposé par le Japon, a demandé à être rémunéré. Il demandait initialement environ 20 000 CHF mais, compte tenu de l'évolution de la situation, il accepterait 10 000 CHF, à l'exclusion d'éventuels frais de voyage.

Auteurs

24. La présidente a invité le WG-HRV à donner son avis sur le nombre et le nom des auteurs.

25. La délégation du Japon a mentionné qu'un trop grand nombre d'auteurs pourrait compliquer le travail mais, en même temps, il pourrait être souhaitable de refléter l'équilibre régional avec chaque région représentée par un candidat, et un de la communauté des sélectionneurs, ce qui signifierait que le nombre devrait être de cinq au lieu de quatre comme convenu précédemment au sein du groupe de travail. Elle a demandé à la délégation de l'UE si elle pouvait limiter le nombre de candidats à un.

26. La délégation de l'Union européenne préférerait limiter le nombre d'auteurs à quatre ou cinq et s'inquiétait de savoir si le nombre d'auteurs serait trop élevé. Elle a accepté que l'étude soit menée en collaboration et a proposé d'ajouter aux termes de référence que l'étude devrait être menée selon des normes académiques. Les auteurs suivants ont été proposés : M. Sven Bostyn, M. Axel Metzger, Mme Pilar Montero et M. Joseph Strauss. En termes d'équilibre régional, il a été suggéré d'ajouter Mme Viviane Kunisawa.

27. La représentante de l'AIPH a souligné que les experts ne devraient pas être liés à des régions mais être choisis en fonction de leur niveau d'expertise. L'AIPH est en faveur de sept auteurs et maintient que M. Huib Ghijsen devrait être l'un d'entre eux.

28. La délégation de l'Afrique du Sud convient que l'expertise est plus importante que l'origine géographique des experts. Elle demande plus d'informations sur les antécédents des auteurs proposés et si la référence à l'indépendance dans le projet de Compte rendu signifie que chaque auteur rédigera son propre rapport. La délégation suggère que le mandat soit clarifié à cet égard.

29. Le Bureau de l'Union a expliqué que les auteurs proposés mentionnés dans le projet de mandat travaillaient dans des universités, en tant que consultant indépendant ou en tant qu'avocat. La référence à l'indépendance vise à préciser que les auteurs ne doivent recevoir aucune instruction individuelle de qui que ce soit et qu'ils doivent être impartiaux et objectifs. L'idée est que les auteurs rédigent un seul rapport et que l'équipe travaille en collaboration. Il appartiendrait aux auteurs de gérer les différentes opinions et la manière dont ces opinions seraient reflétées dans le rapport.

30. La présidente a proposé, et le WG-HRV a accepté, de mettre à jour le projet de mandat afin de clarifier les questions susmentionnées.

31. Le représentant de CropLife International, au nom des organisations d'obteneurs, a expliqué que les critères à appliquer lors du choix des auteurs devraient être le nombre d'années d'expérience spécialisée et les publications pertinentes. Sur cette base, les auteurs suivants ont été proposés : M. Sven Bostyn, M. Huib Ghijzen, Mme Viviane Kunisawa, M. Charles Lawson et M. Joseph Strauss.

32. La délégation du Japon a convenu que les auteurs devraient travailler en collaboration sur un seul rapport. Le Japon a également convenu que l'expertise était une condition préalable.

33. Le représentant d'APBEBES convient que les auteurs doivent être indépendants, mais la définition fournie dans les diapositives présentées par le Bureau de l'UPOV pourrait être complétée par "aucun lien étroit avec des parties prenantes particulières impliquées dans les discussions". Selon lui, les universitaires figurant sur la liste sont plus susceptibles de répondre à cette exigence, et APBEBES soutient donc les universitaires proposés. Il a noté qu'un groupe important rendrait la coordination plus complexe, de sorte qu'une équipe de trois auteurs est préférable.

34. La délégation de la République de Corée a demandé des informations sur les antécédents des auteurs proposés et a demandé quel membre du WG-HRV a proposé quel(s) expert(s).

35. La Présidente rappelle que les membres du WG-HRV ont été invités à proposer des auteurs en réponse à une circulaire (Circulaire E 23/071) et que les noms proposés ont été listés dans le document de réunion de la quatrième réunion du WG-HRV (WG-HRV/4/2). La Présidente a invité les membres du WG-HRV qui ont proposé des auteurs à présenter un bref historique des auteurs proposés.

36. La délégation de l'Australie explique que M. Charles Lawson est professeur à l'Université Griffith. Il a étudié les sciences et le droit et a publié des articles sur les droits d'obteneur, par exemple dans le Journal of IP and Law en 2023, sur l'épuisement et le matériel récolté. Il a rendu des rapports de recherche à des institutions australiennes dans ce domaine du droit.

37. La délégation de l'Union européenne explique que les auteurs qu'elle soutient sont tous issus du monde universitaire : M. Axel Metzger était professeur à l'université Humboldt de Berlin, en Allemagne ; M. Sven Bostyn était professeur associé à l'université de Copenhague, au Danemark ; Mme Pilar Montero était professeur à l'université d'Alicante, en Espagne ; et M. Joseph Strauss était professeur émérite à l'institut Max Planck. Ils possèdent tous une expertise spécifique en matière de propriété intellectuelle et de droits d'obteneurs.

38. La délégation du Brésil propose Mme Viviane Kunisawa. Mme Kunisawa est avocate, titulaire d'une maîtrise en droit et d'un doctorat. Elle a étudié en Allemagne auprès de M. Joseph Strauss. Mme Kunisawa a rédigé des articles sur les variétés végétales et des sujets connexes et a travaillé sur un projet de révision de la loi brésilienne sur les variétés végétales en 2009. Elle travaille actuellement sur un projet similaire visant à réviser la loi actuelle sur les droits d'obtention végétale. Elle s'intéresse vivement à ce domaine du droit et suivra les travaux au niveau de l'UPOV même si elle n'est pas retenue comme auteur de l'étude.

39. La délégation du Japon propose M. Joseph Strauss, qui a participé aux travaux préparatoires de la révision de la Convention UPOV en 1991. Il a été conseiller en matière de propriété intellectuelle auprès de l'OMC, de la Banque mondiale, de l'OMPI et de l'Office européen des brevets. M. Strauss a publié des articles sur les droits de variété végétale et présenté des exposés lors de séminaires organisés par l'UPOV. Il a acquis de l'expérience dans la coordination de projets de recherche internationaux.

40. La représentante de l'AIPH a proposé M. Huib Ghijsen. M. Ghijsen est titulaire d'un diplôme de droit de l'université de Nimègue, axé sur les droits de propriété intellectuelle. Il a étudié les sciences végétales à l'université de Wageningen et est probablement le seul auteur proposé à avoir de l'expérience en matière d'essais et d'amélioration des plantes. Il a été membre du Conseil néerlandais pour la protection des obtentions végétales.

41. La délégation de l'Argentine demande s'il est encore temps de proposer des auteurs.

42. La délégation du Japon s'est félicitée du fait que ce projet semble susciter un intérêt et une participation croissants. Toutefois, la délégation du Japon demande que s'il y a de nouvelles propositions d'auteurs, les pays qui les proposent envisagent également la nécessité d'un financement supplémentaire. Le Japon ne peut pas financer trop d'auteurs. Étant donné que la délégation de l'UE a ajouté le même auteur que le Japon, M. Joseph Strauss, à sa liste de candidats, la délégation japonaise se demande s'il est raisonnable que la délégation de l'UE limite sa nomination à M. Joseph Strauss au lieu de nommer quatre candidats au total pour l'UE.

43. La présidente rappelle que l'un des principaux objectifs de la réunion d'aujourd'hui est de réduire le nombre d'auteurs proposés en réponse à la circulaire E-23/071. Elle a rappelé qu'une augmentation du nombre d'auteurs à ce stade du processus pourrait également avoir un impact sur les considérations de financement.

44. Le représentant de l'ISF, au nom des organisations d'obteneurs, répète qu'il est important de maintenir un équilibre régional des auteurs afin de refléter les différences dans la mise en œuvre de la Convention UPOV dans les différentes parties du monde. Il est également important d'avoir un équilibre entre les compétences universitaires et pratiques ainsi qu'une représentation des membres appliquant l'Acte de 1978 et l'Acte de 1991. Sur cette base, elle confirme que les auteurs suivants ont été proposés par les organisations d'obteneurs : M. Sven Bostyn, M. Huib Ghijsen, Mme Viviane Kunisawa, M. Charles Lawson et M. Joseph Strauss.

45. La présidente propose, et le WG-HRV accepte, que des progrès soient réalisés entre la réunion d'aujourd'hui et la prochaine réunion du WG-HRV sur les questions en suspens relatives au financement et aux auteurs. Il est convenu que le Bureau de l'Union convoquera une réunion virtuelle avec les membres du WG-HRV qui ont fait des propositions lors de la réunion d'aujourd'hui sur le nombre et les noms des auteurs et les questions relatives au financement.

46. Le WG-HRV a convenu que, pour la prochaine réunion, la section "modus operandi" des termes de référence de l'étude soit mise à jour pour inclure les éléments du travail collaboratif suivant les normes académiques et les explications sur la notion d'indépendance.

Le champ d'application de l'étude

47. La présidente a mentionné qu'en plus de ce qui avait été convenu lors de la quatrième réunion sur le champ d'application de l'étude, il y avait une proposition du Japon d'inclure deux cas illustratifs, qui se trouvaient au paragraphe 12 du document WG-HRV/5/2.

48. La présidente demande si un membre du WG-HRV n'est pas favorable à l'extension du champ de l'étude telle que proposée par le Japon au paragraphe 12 du document WG-HRV/5/2.

49. Le représentant d'APBEBES note que le champ d'application élargi de l'étude proposée par le Japon comporte deux parties, l'une portant sur la clarification de l'utilisation non autorisée et de l'opportunité raisonnable et l'autre sur la question de savoir si deux cas spécifiques peuvent être mis en œuvre par un tribunal. En ce qui concerne la deuxième partie, il est d'avis qu'il appartient aux tribunaux de décider dans quels cas un droit d'obteneur peut être mis en œuvre. Il note que l'étude des affaires judiciaires fait déjà partie du champ d'application de l'étude. Compte tenu de ce qui précède, APBEBES n'est pas favorable à l'extension du champ d'application de l'étude avec les questions proposées par le Japon.

50. La délégation du Japon est d'avis qu'un avis académique est nécessaire car les questions soulevées par le Japon montrent que le sujet est ambigu et contradictoire et qu'il n'y a pas de jurisprudence des tribunaux.

51. La délégation de l'Union européenne hésite à inclure des questions spécifiques dans le mandat de l'étude. Elle estime que les questions posées par le Japon sont déjà couvertes par le champ d'application proposé pour l'étude, à savoir les articles 14 et 16 de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV.

52. La présidente note que la proposition du Japon a été reçue dans le cadre des consultations que le Bureau de l'Union a menées avec les membres du WG-HRV qui ont proposé des auteurs pour l'étude. Elle remercie le WG-HRV pour les premières réactions à la proposition du Japon concernant une demande d'extension du champ d'application au-delà de ce qui a été convenu lors de la quatrième réunion du WG-HRV. Elle note que, faute de temps, il n'a pas été possible de poursuivre les délibérations sur cette proposition lors de la cinquième réunion du WG-HRV.

Conclusions

53. La présidente a tiré les conclusions suivantes :

- Les membres du WG-HRV ont exprimé leur soutien à la commande d'une étude.
- Quelques initiatives et idées initiales sur la manière de financer l'étude ont été identifiées, mais cette question devrait être examinée plus en détail.
- Le WG-HRV a convenu que le Bureau de l'Union convoquerait une réunion virtuelle avec les membres du WG-HRV qui ont fait des propositions lors de la réunion d'aujourd'hui sur le nombre et les noms des auteurs et les questions relatives au financement.
- Le WG-HRV a convenu que, pour la prochaine réunion, la section "modus operandi" des termes de référence de l'étude soit mise à jour pour inclure les éléments du travail collaboratif suivant les normes académiques et les explications sur la notion d'indépendance.
- Les discussions sur les propositions de révision des Notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV seront suspendues jusqu'à ce que des progrès aient été réalisés sur les questions concernant l'étude.

DATE DE LA SIXIEME REUNION

54. La sixième réunion du WG-HRV aura lieu le mardi 22 octobre 2024 (moyens hybrides), à une heure qui sera annoncée ultérieurement.

55. Le présent compte rendu a été adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

ANNEXE / ANNEX / ANEXO

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the members /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria
(e-mail: NoluthandoN@Dalrrd.gov.za)

ALBANIE / ALBANIA / ALBANIA

Eni BULLAJ (Ms.), Testing Specialist, Ministry of Agriculture and Rural Development, Tirana
(e-mail: eni.bullaj@eshff.gov.al)

ARGENTINE / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA

Bronwyn DAVIS, Director, Policy and International Affairs, IP Australia, Woden
(e-mail: Bronwyn.davis@ipaaustralia.gov.au)

Isabel WARD (Ms.), Assistant Director of PBR Policy, IP Australia, Phillip
(e-mail: Isabel.Ward@ipaaustralia.gov.au)

Gabriella URBANIAK (Ms.), Policy Officer, Policy and International Affairs, IP Australia, Phillip
(e-mail: gabriella.urbaniak@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / AUSTRIA

Birgit GULZ-KUSCHER (Ms.), Legal Advisor for Seed Law and Plant Variety Protection Law, Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Regionen und Wasserwirtschaft, Wien
(e-mail: birgit.gulz-kuscher@bml.gv.at)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASIL

Stefania PALMA ARAUJO (Ms.), Coordinator, Plant Variety Protection Office, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasília
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

CANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT, Senior Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

CHINE / CHINA / CHINA

CUI Yehan, Research Fellow, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

YANG Yang (Ms.), Senior Examiner, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: yangyang@agri.gov.cn)

YANG Xuhong (Ms.), Senior Examiner, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: yangxuhong@agri.gov.cn)

ÉGYPTE / EGYPT / EGIPTO

Zoheir ABOSHOSHA (Ms.), Agricultural Engineer, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza
(e-mail: sh_z9@hotmail.com)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Christian HANNON, Senior Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

HAGIWARA Minori (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori_hagiwara110@maff.go.jp)

Hiroaki KINOSHITA, Examiner, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: hiroaki_kinoshita640@maff.go.jp)

Junya ONO, Deputy Director, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Tokyo
(e-mail: junya_ono040@maff.go.jp)

MAROC / MOROCCO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY, PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Intellectual Property Office of New Zealand, Plant Variety Rights, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS (ROYAUME DES) / NETHERLANDS (KINGDOM OF THE) / PAÍSES BAJOS (REINO DE LOS)

Kees Jan GROENEWOUD, Secretary, Board for Plant Varieties (Raad voor plantenrassen), Roelofarendsveen
(e-mail: c.j.a.groenewoud@raadvoorplantenrassen.nl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA

ChanWoong PARK, Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Jinkee JUNG, Researcher, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: jinkeejung@korea.kr)

KIM Dong-Min, Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS)
(e-mail: acekdm@korea.kr)

Kwanghong LEE, Researcher, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: grin@korea.kr)

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA / REPUBLIC OF MOLDOVA / REPÚBLICA DE MOLDOVA

Mihail MACHIDON, Director, State Commission for Crops Variety Testing (SCCVT), Chisinau
(e-mail: info@cstsp.md)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), General affairs of DUS testing, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

Lenka CLOWEZOVÁ (Ms.), State official, Plant Commodities Department, Ministry of Agriculture, Praha
(e-mail: lenka.clowezova@mze.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Twalib Mustafa NJOHOLE, Registrar of Plant Breeders' Rights, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: twalib.njohole@kilimo.go.tz)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / REINO UNIDO

Kat DEEKS (Ms.), Plant Variety and Seeds Policy Team Leader, Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: katherine.deeks@defra.gov.uk)

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Manager of UK Variety Listing and PBR, Plant Varieties and Seeds, Animal and Plant Health Agency (APHA), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA), Cambridge
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

SERBIE / SERBIA / SERBIA

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade
(e-mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

UKRAINE/ UCRANIA

Nataliia HOLICHENKO (Ms.), Head, Department of International Cooperation and Support of the UPOV Council Representative, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, Kyiv
(e-mail: nataliia.holichenko@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Ángela MARTÍNEZ LÓPEZ (Ms.), Legal Officer, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: martinez-lopez@cpvo.europa.eu)

Dirk THEOBALD, Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

VIET NAM / VIET NAM

CAM Thi Hang (Ms.), Officer/Examiner, Department of Crop Production (DCP), Plant Variety Protection Office (PVPO), Ministry of Agriculture and Rural Development (MARD), Hanoi (e-mail: camhang.mard.vn@gmail.com)

II. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG, Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES), Zürich, Suisse
(e-mail: contact@apbrebes.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Ms.), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of Horticultural Producers (AIPH), The Hague, Netherlands (Kingdom of the)
(e-mail: info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE FITOMEJORADORES DE PLANTAS HORTÍCOLAS DE REPRODUCCIÓN ASEJUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER, Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Thomas LEIDEREITER, Rechtsanwalt, Green Rights, Rechtsanwaltskanzlei Leidereiter, Hamburg, Germany
(e-mail: leidereiter@green-rights.com)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS, Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgique
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Intellectual Property and Legal Affairs Manager, International Seed Federation (ISF), Nyon, Suisse
(e-mail: s.csorgo@worldseed.org)

Jan KNOL, Plant Variety Protection Officer, Crop Science Division, BASF Vegetable Seeds, Nunhems

Frank MICHIELS, Global PVP manager GBI/BG, BASF, Gent, Belgique
(e-mail: frank.michiels@basf.com)

Francine SAYOC (Ms.), Executive Director, APSA - Asia and Pacific Seed Association (APSA), Bangkok, Thaïlande
(e-mail: Francine.sayoc@apsaseed.org)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Marymar BUTRUILLE (Ms.), Germplasm IP Scientist Lead, Bayer Crop Science, Ankeny
(e-mail: marymar.butruille@bayer.com)

Diego A. RISSO DESIRELLO, Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay
(e-mail: drisso@saaseed.org)

Alfredo PASEYRO (Sr.), Director Ejecutivo, ASA Asociación Semilleros Argentinos, Caba, Argentina
(e-mail: alfredo.paseyro@asa.org.ar)

III. BUREAU / OFFICER / OFICINA

Yolanda HUERTA (Ms.), Chair

IV. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Yolanda HUERTA (Ms.), Vice Secretary-General

Martin EKVAD (Mr.), Director of Legal Affairs

Leontino TAVEIRA (Mr.), Director of Global Development and Technical Affairs

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

[Fin du document/
End of document/
Fin del documento]